



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025 À 19H30 AU RESTAURANT DE LA CROIX FÉDÉRALE À GLETTERENS

1. Salutations

La séance est ouverte à 19h30 par le président du comité de direction, Alain Bally. Des remerciements sont adressés à la commune de Gletterens pour l'accueil. Il signale que cette séance a été convoquée conformément aux statuts. Un chaleureux salut est adressé à tous.

Il est donné lecture de l'ordre du jour de ce soir. L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté tel que présenté.

2. Contrôle des présences

La liste des présences circule dans les rangs pour signature. Cette liste est annexée au présent procès-verbal.

Les personnes suivantes sont excusées : Michaël Ballaman et Philippe Cotting.

3. Nomination d'un scrutateur

Jean-François Milliet est désigné comme scrutateur pour cette séance et accepte ce mandat.

4. Procès-verbal du Comité du 14 mai 2025

Le procès-verbal du comité de direction du 14 mai 2025 à Delley n'est pas lu étant donné que tous les membres présents l'ont déjà reçu par courriel.

4.1 Approbation

Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

5. Budget de fonctionnement 2026

La parole est donnée à Martial Berset, trésorier, pour la présentation du budget de fonctionnement 2026.

Le total des produits se monte à CHF 1'583'700.00 dont CHF 313'180.00 d'amortissements obligatoires. Le tableau détaillé des amortissements est annexé à ce budget. Le budget de l'exercice 2026 est équilibré avec un total des charges et des produits identiques à CHF 1'583'700.00. Ce budget est basé sur une vente d'eau de 1'500'000 m³ au prix moyen de CHF 1.04.

La parole est ensuite donnée aux personnes présentes pour les questions.

Yan Vollenweider demande à combien se montaient les charges il y a 10 ans en arrière. Le trésorier n'a pas les chiffres exacts avec lui mais peut préciser que le prix de l'eau était à un peu moins de CHF 1.20/m³ contre CHF 0.939/m³ en 2024. Par rapport à cette fluctuation du prix du m³, les charges étaient, pour leur part, stables. Le changement de la clef de répartition a aussi stabilisé les comptes.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

Le budget de fonctionnement 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du comité de direction pour être présenté à l'assemblée des délégués.

6. Approvisionnement de la commune de Saint-Aubin par l'AIEPV et dérogation y relative

La stratégie d'approvisionnement du site AgriCo a déjà été validée par l'assemblée des délégués du 15.12.2022.

Des questions complémentaires ont été soulevées auprès de la commune de St-Aubin, sur les sujets suivants :

- 1) Le plan de la zone qui sera alimentée en eau potable par l'AIEPV.
- 2) Le volume de réserve incendie et les conditions hydrauliques (débit et pression dynamique) nécessaires à la défense incendie de cette zone dans le cas où elle doit être assurée par l'ABV.
- 3) Le concept technique mise en œuvre pour assurer que l'eau de l'AIEPV desservant la zone soumise à dérogation ne puisse pas pénétrer dans la zone alimentée par l'eau de l'ABV et inversement.
- 4) Les dates de début et d'échéance de cette dérogation.
- 5) L'estimation des volumes d'eau livrée, volume de pointe et volume journalier moyen, durant la période de dérogation avec idéalement une représentation graphique de l'évolution année après année.

La commune de St-Aubin a répondu à toutes ces questions dans un courrier qui a été annexé à la convocation de ce soir. Le bureau

exécutif est favorable à cette dérogation, en attendant que l'ABV puisse approvisionner la partie concernée du site AgriCo. Yan Vollenweider demande si Didier Schouwey s'est récusé lors des décisions. Il était excusé lors de la dernière séance, ce qui a réglé la question.

Olivier Pochon relève que cette dérogation est valable 10 ans dès la mise en œuvre, mais nous ne connaissons pas la temporalité de l'arrivée de Micarna. Didier Schouwey confirme que cette dérogation est bien valable 10 ans dès que Micarna sera là. Ce délai a été fixé en accord avec l'AIEPV, pour que cela soit viable pour eux. Olivier Pochon remarque donc que cela va arranger l'AIEPV mais qu'en est-il pour l'ABV ? Alain Bally répond que ce délai permettra d'équiper la nouvelle station en temps voulu. Le volume sera bâti en conséquent mais l'équipement technique sera pas installé de suite.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, le comité de direction accepte de présenter cette dérogation concernant l'approvisionnement de la commune de St-Aubin par l'AIEPV à l'assemblée des délégués du 10.12.2025, et ce, sans avis contraire.

7. Contrat de fourniture d'eau à l'AIEPV : information

Alain Bally donne dans les grandes lignes, les intentions de l'AIEPV données dans leur proposition de contrat.

Olivier Pochon précise que le village de Dompierre est déjà raccordé à l'AIEPV. Les analyses et contrôles sont compliqués, l'eau n'est pas de qualité.

L'eau de l'AIEPV ne sera que pour la partie B du site AgriCo, pas pour le réseau communal de St-Aubin. Dans ce projet de convention, cette indication n'est pas mentionnée alors que nous avons été claire lors des discussions.

C'est un premier projet de convention qui n'a pas encore été rediscuté avec l'AIEPV. Une séance va être agendée prochainement. L'ABV va informer l'AIEPV que l'ABV n'a pas besoin d'eau de secours.

Micarna va installer l'osmose inverse à l'entrée de leur usine pour traiter l'eau.

Laurent Morel demande si à l'article 3, les pointes de l'été sont considérées comme un cas de force majeur ? Oui, mais pas les pointes annuelles qui reviendraient chaque année.

Le comité de direction n'approuve pas cette convention telle quelle. Ce point n'est qu'une information ce soir, sans décision à prendre.

8. Conduite du Grand Fossé à Saint-Aubin : décision d'abandon

La parole est donnée à Thierry Bovet pour son rapport, appuyé par quelques plans pour situer ce tronçon de conduite :

1. Historique

Cette conduite consortiale datant de 1967, servait initialement à l'alimentation de Domdidier via une conduite appartenant à la commune de Saint-Aubin.

En 1978, une partie de la conduite DN100 reliant le point de raccordement Domdidier Grand-Fossé au réseau de Domdidier a été rachetée à la commune de Saint-Aubin.

En 1988, un nouveau projet de conduite a été lancé entre le Grand-Fossé et Saint-Aubin, incluant le raccordement de la nouvelle zone industrielle des Vernettes.

Le 18 février 1993, ont débuté les travaux de création de la conduite de Domdidier. Cette nouvelle conduite relie le réservoir Sur-le-Mont à la Chambre de comptage de Domdidier.

Dès 1994, la conduite dite du 'Grand-Fossé' ou 'liaison Sud' n'a été utilisée que pour en renouveler son contenu et plus comme conduite de transport.

Après quelques années, et en raison de problèmes de stagnation de l'eau présentant un risque sanitaire, elle a été fermée définitivement pour éviter toute contamination du réseau intercommunal.

En 2018, sa remise en service a été évoquée dans le cadre du phasage des travaux d'agrandissement du réservoir Sur-le-Mont. Malgré d'importants travaux entrepris, suppression de fuites et plusieurs procédures de désinfection, la conduite n'a jamais donné satisfaction sur le plan sanitaire. Elle n'a donc pas pu être réutilisée.

Depuis, elle est considérée comme définitivement hors service pour l'exploitation du réseau.

2. Situation actuelle

Les projets en cours sur l'ancien site Ciba-Geigy, devenu AgriCo, ainsi que les travaux prévus pour la future station d'épuration régionale (STEP EBBV), remettent en question la présence de cette conduite, propriété de l'association.

Étant donné qu'elle n'est plus utilisée depuis de nombreuses années, il n'y a plus d'intérêt à la conserver. De plus, son maintien pourrait engendrer à l'avenir des coûts supplémentaires en cas de déplacement ou d'interférence avec les travaux de construction de nouveaux bâtiments sur le site. Si dans l'avenir, une liaison de ce côté de notre réseau devait redevenir nécessaire, il n'est pas envisageable que ce soit cette conduite qui soit utilisée. Elle devrait en tous les cas être renouvelée et déplacée.

3. Proposition du bureau exécutif

Le bureau exécutif propose de valider formellement l'abandon du tronçon de conduite DN250 en Eternit, datant de la fin des années 1960.

Cette décision permettrait :

- de clarifier la situation patrimoniale du réseau,
- d'éviter toute responsabilité future liée à une conduite hors d'usage,
- et de faciliter la planification des travaux sur le site AgriCo et la future STEP régionale.

4. Décision demandée au Comité de direction

Le Comité de direction est invité à :

1. Approuver l'abandon définitif du tronçon de conduite DN250 en Eternit (conduite du Grand-Fossé / liaison Sud de St. Aubin)
2. Autoriser le bureau exécutif à entreprendre les démarches administratives et techniques nécessaires pour acter cet abandon.

Il est encore précisé qu'il n'y aura pas besoin de la sortir de terre. Il faudra juste mettre des bouchons aux deux extrémités et annuler les éventuelles servitudes inscrites au registre foncier.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le comité de direction accepte à l'unanimité d'abandonner ce tronçon de conduite DN250 en Eternit (conduite du Grand-Fossé / liaison Sud).

9. Système de contrôle interne : information

La parole est donnée à Martial Berset pour la présentation de ce point. Ce soir il ne s'agit que d'une information. Le SCI final devra être en effet approuvé par le comité de direction mais à celui du printemps 2026, les documents devant encore être finalisés. Le SCI ne peut pas être établi par l'organe de révision. La matrice de base fournie par le canton est dirigée pour les communes et doit être adaptée à l'ABV.

10. Octroi d'une limite de crédit sur le compte courant

La parole est donnée à Martial Berset, trésorier pour la présentation de ce point. La demande d'octroi d'une limite de crédit sur le compte courant auprès de la BCF se montant à CHF 300'000.—. Cette demande a pour but d'avoir un peu de marge de trésorerie surtout en fin d'année, en attendant le paiement du décompte final par les communes membres. En effet, les décomptes finaux sont envoyés en général en février, une fois toutes les factures de l'année précédentes enregistrées dans la comptabilité. Et nous nous devons de bien séparer les comptes d'investissement du fonctionnement. Les intérêts seront dus seulement si nous utilisons la limite de crédit.

La parole est donnée aux membres du comité de direction pour d'éventuelles questions.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il est passé au vote.

Le comité de direction accepte l'octroi d'une limite de crédit de CHF 300'000.00 sur le compte courant, et ce, à l'unanimité.

11. Préparation et ordre du jour de l'Assemblée des délégués du 10 décembre 2025

Alain Bally donne lecture du tractanda proposé pour l'assemblée des délégués du 10 décembre prochain à Gletterens :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Nomination d'un scrutateur
4. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 4 juin 2025
 - 4.1 Approbation
5. Budget de fonctionnement 2026
 - 5.1 Rapport de la commission financière
 - 5.2 Approbation
6. Approvisionnement de la commune de Saint-Aubin par l'AIEPV et dérogation y relative
7. Informations sur l'exploitation et travaux en cours
8. Divers

Aucune remarque n'étant faite, l'assemblée des délégués sera convoquée dans les délais statutaires avec l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

12. Divers

Dans un premier temps, il est donné des informations sur certaines études et chantiers en cours :

Etude de la nouvelle station de traitement :

Des discussions sont en cours avec la société coopérative d'arrosage au lac à Portalban pour voir d'éventuelles synergies avec leur réseau. Ils ne pourront en effet pas renouveler leur conduite lorsqu'elle ne sera plus en état. Nous avons eu une confirmation de la commune de Gletterens, qu'il y a une fenêtre possible si le dossier n'aboutit pas à Portalban. En début d'année prochaine, nous devrions voir plus clair sur les détails sur ce projet.

Raccordement de la commune de Faoug à l'ABV :

Daniel Faerber présente le plan général de ce projet et explique que dossier final à bout touchant.

Essai pilote d'élimination par nanofiltration à l'usine de Cudrefin :

Une délégation de l'ABV a visité des installations en Belgique et Pays-Bas. Tout s'est très bien passée et les visites très intéressantes. Ils ont visité l'usine de production des membranes et ont eu un retour sur le problème de la DN40. Des modifications de leur polymère utilisé ont été réalisées et tout est rentré dans l'ordre avec la DN40. Selon NX, la DN80 devrait suffire mais il sera judicieux de continuer les essais avec la DN40. Ils ont ensuite visité Logisticon, qui fabrique le container. Cette entreprise est très efficace. Le lendemain, une usine industrielle qui utilise l'osmose inverse a été visitée. Ils tournent avec la DN80. Le container est de nouveau en place à Cudrefin depuis le 20.10.2025. L'OFCO ne peut plus faire nos analyses, nous devons donc travailler avec un laboratoire privé pour la suite de cet essai.

La parole est ensuite donnée au comité pour des questions diverses.

Yan Vollenweider demande si le compte courant est en négatif, est-ce que cela va avoir un impact sur notre capacité financière ? Non, nos statuts le permettent.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Président remercie encore une fois la commune de Gletterens d'avoir accueilli le comité de direction pour ses assises, ainsi que le bureau exécutif et le personnel permanent pour leur travail et leur collaboration.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h00.

St-Aubin, le 6 novembre 2025

Au nom de l'ABV

Le Président



Alain Bally

La Secrétaire



Céline Geissbühler

Annexe : - Liste des présences

Distribution :

- aux membres du comité de direction
- M. Léo Amiet, président de l'assemblée des délégués
- Michaël Ballaman, organe de révision
- Mme Céline Geissbühler, MM. Martial Berset, Daniel Faerber, Thierry Bovet et l'entreprise Wamax-Roshard SA



Association intercommunale
pour l'alimentation en eau
des communes vaudoises et
fribourgeoises de la Broye et du Vully

SEANCE DU COMITE DE DIRECTION DU 6 NOVEMBRE 2025

LISTE DES PRÉSENCES

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Avenches	Yan Vollenweider	
Belmont-Broye	Olivier Pochon	
Chevroux	Christian Bonny	
Cudrefin	Jean-François Milliet	
Delley-Portalban	Philippe Cotting	Excusé
Gletterens		
Missy	Laurent Morel	
Mont-Vully	Ralph Erhart	
St-Aubin	Didier Schouwey	
Vallon	Isabelle Guerry	J. Guerry
Vully-les-Lacs	Alain Bally	Bally
Ingénieur-conseil	Daniel Faerber	
Trésorier	Martial Berset	132
Organe de révision	Michaël Ballaman	Excusé
Gest'eau Sàrl	Thierry Bovet	
Wamax-Roshard SA	Christophe Berney	
Wamax-Roshard SA	Laurent Tschanz	
Secrétaire	Céline Geissbühler	
Président de l'AD	Léo Amiet	